

Partenariat entre la plateforme de recherche clinique et évaluative (PRCE) et la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU) du CHU de Québec-Université Laval

Dans un esprit d'accompagnement et de formation aux résidents, la DEAU du CHU de Québec-Université Laval et la PRCE du Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval financent jusqu'à 25 heures de services de la PRCE (services méthodologiques, biostatistiques, etc.) par résident de médecine.

Il est fortement recommandé d'établir un premier contact avec l'équipe de la PRCE, volet méthodologie et biostatistiques, dès l'étape d'élaboration de votre projet de recherche, en écrivant à l'adresse générale : RechClinique@crchudequebec.ulaval.ca.

Pour plus de détails sur les services offerts par la plateforme de recherche clinique :

<https://www.crchudequebec.ulaval.ca/plateformes-et-services/recherche-clinique-et-evaluative/#Services-Recherche-clinique>

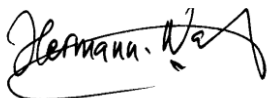
CONDITIONS POUR L'ACCÈS À LA GRATUITÉ DES SERVICES :

- Être résident inscrit dans un programme de résidence à la Faculté de médecine de l'Université Laval;
- Avoir un clinicien chercheur membre du CMDPSF du CHU de Québec-Université Laval comme responsable du projet de recherche au CHU de Québec-Université Laval;
- Le projet de recherche ne doit pas être financé par une source externe au CHU de Québec-Université Laval;
- Obtenir l'autorisation de son Directeur de programme (par sa signature de l'« Engagement du résident de médecine »);
- Il est également obligatoire de s'engager, par écrit (signatures requises) à :
 - Collaborer avec le ou les membres de la PRCE impliqués jusqu'à la fin du projet;
 - Présenter minimalement les résultats de son projet de recherche, lors du congrès annuel de l'Association du Québec de sa spécialité (ou l'équivalent);
 - Présenter les résultats de son projet de recherche dans minimalement une activité d'animation scientifique et de rayonnement organisée par la PRCE, en collaboration avec la DEAU;
 - Informer la PRCE de toutes publications ou communications;
 - Mentionner dans les publications et communications l'appartenance à l'Établissement des divers intervenants, de même que le soutien de la DEAU et de la PRCE.

N.B. Cette implication de la PRCE tout au long du projet a pour but d'en assurer la bonne évolution et de favoriser les publications, ainsi que de documenter toutes publications ou présentations qui découlent de ces projets de recherche.

L'encadrement et le soutien pourront ainsi être offerts selon les besoins et particularités du projet et assurer de bonnes bases méthodologiques. De plus, un soutien administratif, éthique et logistique dans la phase de préparation de projet est aussi possible (à la charge du résident ou du responsable du projet).

Également, si des heures additionnelles sont requises, ces dernières seront à la charge du résident ou du responsable.



Hermann Nabi, PhD, HDR
Directeur adjoint à la recherche clinique
Direction du Centre de recherche du
CHU de Québec-Université Laval



Patrice Lemay, MBA
Directeur
Direction de l'enseignement
et des affaires universitaires

SECTION À REMPLIR :

Engagement du résident et du clinicien chercheur responsable du projet de recherche

Je reconnais avoir pris connaissance des informations et des engagements requis pour bénéficier de l'accès gratuit aux services de la PRCE (maximum de 25 heures) dans le cadre du partenariat entre la PRCE et la DEAU, et je m'engage à les respecter.

Signature du résident

Nom du résident

Date

Signature du chercheur responsable

Nom du chercheur responsable

Date

Signature du directeur de programme

Nom du directeur de programme

Date